Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 08 Sep 2017
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5496

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité d'enseignement PREPARATION A LA CERTIFICATION CEDICOL
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 324105U21C1
Domaine : 302 Construction-SE:construction,équipement du bâtiment

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité d'enseignement mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale,

Chantal Kaufmann

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

6-5496

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis) [1]

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Préparation à la certification CEDICOL

CODE DE L'U.E. (2): 324105 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):**302**

La présente demande émane du réseau:

O (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	**O** (4) Libre subventionné confessionnel
X(4) Officiel subventionné	**O** (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) Roberto Galluccio, Administrateur délégué
Date et signature (1) : le 29 juin 2017

[1] Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° **1** (1 page)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°**2** (2 pages)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	**O** du niveau inférieur	**X** du niveau supérieur
de	**X** transition	**O** qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° **3** (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant Repris en annexe n°**4** (2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **5** (1page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

Dénomination des cours	**Classement des cours**	**Code U**	**Nombre de périodes**	**Code fonction**
Combustible liquides : règlementation, pratique ; contrôle et équipements : technologie	CT	J	48	
Combustibles liquides : règlementation, pratique, contrôle et équipements : pratique professionnelle	PP	C	16	
Part d'autonomie		P	16	
Total des périodes			80	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (1page)

---

10. Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière : Date :

le 13/07/2017 Signature :

COPIE CONFORME

Monsieur Jacques SOBLET
Inspecteur chargé de la coordination
Service de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale et de l'enseignement à distance
Bd du Jardin Botanique 20/22
1000 BRUXELLES

La Directrice générale

Chantal KAUFMANN

PREPARATION A LA CERTIFICATION CEDICOL

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. FINALITÉS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITÉS PARTICULIÈRES

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans le respect de la législation en vigueur et des règles de déontologie, de :

- répondre aux conditions de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 juin 2010 relatif aux exigences **PEB** applicables aux systèmes de chauffage pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation (NOTE: Consultation des versions antérieures à partir du 09-07-2010 et mise à jour au 06-03-2012);
- respecter la réglementation sur le stockage du mazout dans la Région de Bruxelles-Capitale.

PREPARATION A LA CERTIFICATION CEDICOL

2. CAPACITÉS PRÉALABLESREQUISES

2.1 CAPACITÉS

Sur base d'une mise en situation proposée par le chargé de cours, dans le respect de la législation en vigueur et des règles de l'art, *à partir d'un avant-projet de construction ou de rénovation d'une habitation unifamiliale fourni et dans le délai imparti, en disposant du matériel nécessaire, dans le respect des règles de sécurité, en utilisant le vocabulaire technique approprié, pour une installation complète d'un chauffage individuel comprenant le raccordement d'alimentation en gaz, le raccordement au conduit d'évacuation des gaz de combustion et la ventilation du local, dans le délai imparti, en disposant du matériel nécessaire et dans le respect des règles de sécurité,*

- expliquer le schéma hydraulique de l'installation de chauffage demandée; organiser son poste de travail de manière rationnelle ;
- tracer les axes des tuyaux ;
- expliquer le fonctionnement et le montage conformément aux notices techniques des éléments utilisés dans l'installation demandée;
- réaliser l'installation de chauffage limitée dans le cas de figure défini au dépai1 comprenant le montage du circulateur et des accessoires (soupape de sécurité, purge d'air, vases d'expansion-VEO-VEF, manomètre, clapet anti-retour, ...) ;
- assurer la protection anticorrosion et l'isolation de l'installation (calorifugeage, ...) ;
- respecter des cotes lorsqu'elles sont imposées ;
- expliciter les instructions du constructeur (mode de pose);
- tracer l'axe de la conduite d'alimentation;
- percer les trous de passage dans les murs ou les planchers et les ragréer ;
- réaliser la pose d'un appareil individuel au gaz;
- réaliser le raccordement étanche d'alimentation en gaz ;
- réaliser le raccordement de l'évacuation des produits de combustion;
- représenter le schéma de principe d'une installation de chauffage de base, comprenant un thermostat d'ambiance, un brûleur équipé et un circulateur;
- réaliser ce câblage sur une planche didactique;
- expliquer l'utilité des différents composants ;
- expliquer le fonctionnement de l'installation.

PREPARATION A LA CERTIFICATION CEDICOL

2.2 TITRES POUVANT EN TENIR LIEU :

Attestation de réussite des UE :

- Travaux pratiques en chauffage central « code » 34 21 05 U2l D1.
- Travaux pratiques en chauffage individuel au gaz « code » 34 12 05 U2l D1.
- Electricité appliquée au chauffage « code » 34 22 06 U2l D1.

PREPARATION A LA CERTIFICATION CEDICOL

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

- répondre à l'Arrêté Royal du 3 juin 2010 mis à jour le 6 mars *2012 : Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation*

- respecter les réglementations en vigueur sur l'environnement dans la Région de Bruxelles-Capitale- *Circulaire du 24 JANVIER 2013. sur l'application de certaines dispositions de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 juin 2010 relatif aux exigences PEE applicables aux systèmes de chauffage pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation*

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la rapidité d'exécution;
- l'habileté dans les manipulations ;
- la qualité et le soin apportés au travail ;
- l'utilisation adéquate du vocabulaire technique employé.

PREPARATION A LA CERTIFICATION CEDICOL

5. PROGRAMME DES COURS

En vue de la préparation à l'obtention du Certificat d'aptitude de technicien, dans le respect de la législation en vigueur, dans les limites des règles déontologiques et sur base de mises en situation individuelles, l'étudiant sera capable:

5.1 Combustibles liquides : réglementation, pratique, contrôle et équipements - Technologie

- de respecter la réglementation en matière de stockage des huiles combustibles : réglementation, code de bonnes pratiques relatives aux réservoirs et accessoires ;
- de décrire les méthodes de contrôle de l'étanchéité des réservoirs ;
- d'expliquer la réglementation en vigueur en matière d'entretien systématique;
- de respecter la réglementation de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 Juin 2010 relatif aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage pour le bâtiment lors de leur installation et pendant leur exploitation ;
- de caractériser des huiles combustibles : notion, origine, nature, recherche, extraction, distillation, caractéristiques principales et pratiques, essais et intérêt de ces essais pour le dépanneur ;
- de caractériser la combustion: généralités, réactions et équations, quantité d'air, produits, calcul du rendement, appareillage de contrôle, entretien, réparations et vérifications ;
- de décrire les technologies de l'équipement mazout: tuyauteries, section(s), métal, accessoires, filtres, isolation, réservoir, produits réfractaires et isolants, théorie sur les cheminées, théorie du dépannage et de l'entretien ;
- d'expliquer au niveau électrique: les principes des éléments électriques des brûleurs, la mise à la terre, les résistances, le raccordement moteur monophasé et triphasé, le contacteur, le disjoncteur et autres appareils de protection et les prises de mesure correspondantes à ces notions ;
- de différencier les types de brûleurs à vaporisation, à pulvérisation, à pulvérisation mécanique (HP);
- de développer les notions de : moteur, pompe, ventilateur, accouplement, transfo, câbles, électrodes ;
- de placer un brûleur sur le générateur de chaleur;
- de caractériser le gicleur : types et caractéristiques, tête de combustion, ligne de gicleur, réchauffeur ;
- de détailler les notions d'échanges thermiques et de pertes de chaleur à l'ambiance;
- de répondre par écrit et oralement à des questions similaires à celles posées lors de l'épreuve de certification ;

PREPARATION A LA CERTIFICATION CEDICOL

5.2. Combustibles liquides : réglementation, pratique, contrôle et équipements – Pratique professionnelle

- d'appliquer la législation en vigueur relative aux installations et au stockage des combustibles de chauffage ;
- de réaliser des tests de pression sur les réservoirs ;
- de démonter les organes d'un brûleur (pompe, moteur, etc..);
- de régler les électrodes ;
- de dépanner et entretenir les appareils de régulation et de sécurité ;
- de monter, contrôler, essayer différents systèmes de régulation et de sécurité ;
- de câbler, détecter les pannes et les erreurs de câblage au moyen d'instruments de mesure et analyser les régulations intégrées ;
- de mettre au point un brûleur, choisir le gicleur en fonction de la puissance désirée, régler la pression et l'air de combustion ;
- de tester des pompes en utilisant le manomètre et le vaccum mètre ;
- de réaliser des tests de combustion (effectuer un dépannage hydraulique), d'électricité, de régulation, mettre en panne, détecter des pannes et dépanner ;
- de compléter les documents administratifs et attestations ;
- de prendre conscience que les actes qu'il pose engagent sa responsabilité.

PREPARATION A LA CERTIFICATION CEDICOL

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Combustibles liquides : réglementation, pratique, contrôle et équipements – Pratique professionnelle » il est recommandé de travailler avec deux étudiants par poste de travail

PREPARATION A LA CERTIFICATION CEDICOL

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ANNEXE 7

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt: **29 juin 2017**
Date d'approbation :

«Préparation à la certification CEDICOL»

Date d'application:
Date limite de certification :

Code régime 1 ~~définitif~~ /provisoire	Code domaine de formation	Intitulé régime 1 ~~définitif~~/ provisoire	Code régime 1 ~~Définitif~~ /provisoire	Code domaine de formation	Intitulé régime 1 ~~Définitif~~/ provisoire
3241 05 U21 C1	302	Préparation à la certification CEDICOL			NEANT